

SAINT JULIEN LABROUSSE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 01 JUILLET 2016

Présents : Mmes BALTASSAT Francine, BOUIX Monique, FOURET Magali, Ms CROS Christian, LADREYT André, LUQUET Roland, PRAMAYON Jean Pascal, MICHEL Didier.

Absente excusée : Mme TESTARD Annie accordant pouvoir à Mme FOURET Magali

Absent : M. MAZOT Hervé

Es Qualité : Mme JARJAT Léna

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

M. LUQUET est nommé secrétaire de séance pour suppléer Mme FOURET.

La séance débute à 20h40.

Le Conseil valide à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente et passe de ce fait à l'ordre du jour.

01 – BUDGET : POINT SUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EFFECTUEES

Salle des fêtes :

Mme FOURET fait un bilan des travaux effectués à la salle des fêtes à partir du tableau récapitulatif envoyé par le Cabinet Cuche au sujet des plus ou moins-values établies par les entreprises.

Après avoir fait le point sur chacun des lots le Conseil décide :

- *Lot n°1* : Les plus ou moins-values proposées seront acceptées à hauteur du montant du marché initial soit 22 978,45 € HT.
- *Lot n°2* : Le Conseil refuse la plus-values de 1069.25 € HT concernant le rallongement de 5 poutres et les entailles.
- *Lot n°3* : Le Conseil souhaite que l'entreprise fasse un geste et accepte une plus-values de 200 € HT contre 420 € HT demandé par l'entreprise au sujet de la recoupe des barrières.
- *Lot n°6* : Le Conseil refuse la plus-values de 50 € HT concernant la réparation de la cheneau.

En ce qui concerne les autres lots, les élus en charge du suivi du dossier prendront les décisions nécessaires lorsque les entreprises répondront aux demandes effectuées préalablement.

Zones humides :

Le Conseil valide à l'unanimité les deux panneaux pédagogiques proposés par l'entreprise PIC BOIS qui seront installés prochainement aux abords de la zone humide.

Voirie :

Mme FOURET et M. PRAMAYON explique au Conseil les travaux de voirie qui seront effectués prochainement suite aux dégâts d'orage 2014 sur les voies suivantes :

- | | |
|--------------|----------------|
| - Chaléat, | - Les combes, |
| - Chaumasse, | - Trezenc, |
| - Cluzet, | - Voie rapide. |

L'entreprise Eiffage doit débiter les travaux à la fin du mois d'août.

La place du lavoir sera également concernée par ces travaux indépendamment des dégâts cités ci-dessus ainsi que les abords du cimetière et le parking.

02 – PROJETS 2017 ET À VENIR

Mme FOURET explique au Conseil qu'il est important de réfléchir aux projets que pourraient entreprendre la commune dans les années qui arrivent.

Après discussion, le Conseil propose :

- L'adressage de la commune : Obligatoire depuis plusieurs années, les élus vont se renseigner sur les modalités de mise en place.
- La mise en place d'une signalétique respectant la charte du PNR des Monts d'Ardèche : La commune va solliciter une aide financière du PNR pour mener à bien ce projet en 2017
- La reprise du projet de régularisation de voirie : des mises à jour sont à effectuer suite aux ventes des propriétés, décès ou indivision concernant les propriétaires.
- D'autres projets ont été proposés et seront étudiés sur leur faisabilité prochainement :
 - o L'achat d'un terrain. En effet les élus trouvent que le centre du village manque réellement de places de stationnement.
 - o La création d'un multisport à la place du tennis qui est actuellement fermé.

03 – COMMISSION FLEURISSEMENT

Mme FOURET expose le besoin de la création d'une commission fleurissement composé d'élus.

Sa mission comprendrait une réflexion pour la mise en place des fleurs dès 2017 pour donner suite à la visite « conseil » du CAUE en charge du concours des villages fleuris.

Après délibération, Mmes BALTASSAT Francine, BOUIX Monique ainsi que M. CROS Christian sont nommés comme membre de cette commission.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

04 – REGIE DE RECETTES

Mme FOURET fait part aux membres du conseil municipal du mode de gestion de la régie de recettes. Les encaissements sont actuellement trop long à être effectués. Le régisseur se doit de se déplacer à chaque dépôt. C'est une contrainte trop importante qui rallonge les délais importants de la trésorerie.

Afin de faciliter celle-ci, Mme le Maire propose au conseil municipal de sortir de la régie de recette les encaissements liés aux locations des locaux communaux, ainsi que du matériel. De même pour les encaissements liés au remboursement de casse ou perte de matériel. Ces derniers seront effectués à travers l'édition directe de titres de recettes qui seront ensuite transmis à la trésorerie dans de plus courts délais.

Un carnet à souche sera désormais utilisé pour justifier les paiements des photocopies ainsi que pour les encaissements liés à la location de biens communaux.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

05 – SUBVENTIONS AUX ECOLES PRIVEES

Mme FOURET rappelle aux membres du conseil municipal l'obligation des communes à participer au financement des classes élémentaires de l'enseignement privé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accorde au titre du forfait communal une subvention de 300 € par an et par enfant scolarisés dans chaque école élémentaire. Une convention sera passée chaque année avec les établissements concernés qui nous fourniront la liste des élèves labrousois.

POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTION 0

06 – PARTICIPATION FINANCIERE A LA FORMATION AUX GESTES DE PREMIERS SECOURS

Mme FOURET propose que la commune prenne en charge une partie du coût de la formation aux gestes de premiers secours dispensée aux habitants de la commune qui le souhaiteront par le CIS du Cheylard.

En effet les élus s'accordent sur le fait que cette formation semble essentielle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'une participation financière de la commune à hauteur de 20 euros par personne demeurant au village et souhaitant participer à cette formation.

POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTION 0

07 – PASS LOISIR

Mme le Maire explique que, suite à la suppression du CCAS au 31 décembre dernier, il est nécessaire de demander si le Pass-loisirs est reconduit sur le budget de la commune et de préciser les modalités d'octroi.

Après concertation, le Conseil décide de reconduire le Pass-Loisirs ainsi que les modalités d'octroi.

Le tarif reste inchangé, à savoir :

1.50€ par personne (adulte ou enfant) à régler à l'Eyrium pour la saison estivale, jusqu'au 15/08 de chaque année, dans la limite de 3 entrées.

Pour la commune, la participation sera égale à la différence entre le droit d'entrée et la participation des familles.

08 – CABANES DE LABROUSSE

Mme FOURET fait part au Conseil de la situation actuelle des Cabanes de Labrousse :

- La résiliation du précédent bail emphytéotique sera ainsi enregistrée aux hypothèques lors de l'enregistrement du bail commercial.
- Le nouveau bail commercial est toujours en attente de signature car aucun moment n'a été trouvé entre les deux parties pour la signature officielle. Le site est actuellement exploité sans autorisation depuis le 01 juin 2016.

Le Conseil souhaite que des élus se rendent sur place afin de faire un nouveau point avec les gérants. Suite à la constatation des élus sur le mauvais entretien des lieux qui pourrait mettre en péril le site, les élus souhaitent procéder à la fermeture de ce dernier. Cette fermeture protégera également Mme le Maire qui est responsable en cas de sinistres.

09 – REHABILITATION DE L'ANCIEN MOULINAGE : SUIVI DU CONTENTIEUX

Mme FOURET expose au Conseil la situation dans laquelle se trouvent les appartements communaux suite aux travaux de réhabilitation effectués courant 2006. De nombreux désordres sont apparus dans les deux appartements tels que : fissures des murs, du carrelage, affaissement de la dalle de l'appartement du 1^{er} étage.

Suite à ces constatations un huissier est intervenu afin d'établir un procès-verbal. L'architecte a été contacté à plusieurs reprises. Nous restons sans nouvelles.

Monsieur LUQUET a ainsi été chargé de suivre le dossier et de guider Mme FOURET dans le cas de la nécessité de saisir la justice.

10 – PERSONNEL MUNICIPAL

Mme FOURET échange avec le Conseil au sujet de la mise en place d'un régime indemnitaire (RIFSEEP) au profit des agents stagiaires et titulaires de la commune. Les élus souhaitent se documenter avant de se prononcer et remettre ce point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

11 – BULLETIN MUNICIPAL

Mme FOURET propose au conseillers de faire des remarques sur l'ébauche du prochain bulletin municipal. Aucunes remarques n'ont été faites. Le bulletin sera publié prochainement.

12 – LOCATION ET MISE A DISPOSITION DES SALLES COMMUNALES (Conventions et tarifs)

Mme FOURET indique au Conseil que suite à la remise au norme de la salle des fêtes et des salles attenantes, il est nécessaire de redéfinir les tarifs de location.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Modifier le montant de la caution des salles communales pour un nouveau montant de 500 €.
- Proposer de nouveaux tarifs de location :
 - o Salles situées à l'étage du bâtiment :
 - Labroussois : 50 € la journée 80 € le week end.
 - Extérieurs : 80 € la journée – 100 € le week end.
 - Associations labroussoises : 25 € la journée. *(Sauf si convention établie avec la commune)*
 - o Chauffage des salles de l'étage :
 - Journée : 15 €.
 - Week-end : 30 €.
 - o Vaisselle : 30 € : La quantité de vaisselle louée à elle aussi été modifiée. Désormais, la commune aura la possibilité de louer pour 30 euros.

Le conseil décide également de modifier le règlement actuel de la salle des fêtes en tenant compte de ces nouvelles modifications, ainsi que la création de deux nouveaux contrats suivant ce même modèle pour la location des salles de l'étage.

Il sera indiqué sur chacun des contrats que les locataires n'auront plus à disposition : papiers WC, serpillères, torchons, produits d'entretien, sacs poubelles.

Les consignes de sécurité seront également annexées aux contrats

Pour finir, Mme FOURET fait lecture du projet de convention à établir entre la commune et le Club des Bruyères. Le Conseil approuve cette convention. Madame le Maire se charge de prendre contact avec les membres du bureau afin d'organiser une réunion préalable à la signature de la convention.

Les nouveaux tarifs et les modalités citées seront applicables pour les contrats à venir.

Vote : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

13 – BLASON DE LA COMMUNE

Mme FOURET propose aux élus de choisir un blason représentant la commune de Saint Julien Labrousse. En effet la commune a été contactée par une personne qui réalise des blasons pour les communes à titre gratuit sans faire valoir ses droits d'auteur.

Trois propositions ont été soumises aux conseillers.

Le blason reprenant trois symboles de la commune a été choisi soit : les ondes qui représentent l'Eyrieux, l'épée représentant les attributs de Saint Julien, le saint éponyme de la commune ainsi que la bruyère qui évoque la 2^{ème} partie du nom de la commune.

Les élus se positionneront sur son utilisation prochainement.

Un débat a ainsi eu lieu du fait que certains conseillers préfèrent l'emblème du lavoir, que nous avons sur nos courriers officiels, au blason.